



## ACCORD DE PRISE EN CHARGE DES UTILISATEURS entre :

La Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN) - FR2004 -  
CNRS/CEA/UGA/UPS

et

Le Laboratoire .....

N° d'Unité CNRS s'il y a lieu .....

Adresse : .....

.....

La 2FDN et le Laboratoire .....collaborent dans les domaines de la diffusion neutronique autour des instruments dits « CRG » localisés à l'ILL à Grenoble.

Les missions les utilisateurs seront prises en charge par leurs propres laboratoires.

Afin de faciliter les déplacements, la 2FDN contribuera néanmoins aux frais de voyage et de séjour des utilisateurs (deux au maximum par expérience)

- En reversant au laboratoire utilisateur leurs frais de transport sur la base du billet SNCF 2ème classe et d'un aller-retour en tramway Gare SNCF Grenoble-ILL.
- En contribuant forfaitairement à leurs frais d'hôtel à raison de 80 euros maximum par nuitée.
- A raison de 12 euros par repas pris à l'ILL.

Cette participation sera versée au laboratoire utilisateur.

Pour chaque mission le Laboratoire utilisateur enverra un justificatif des frais de missions engagés. Après réception des justificatifs, la 2FDN procédera à une demande de transfert de crédit vers les laboratoires utilisateurs CNRS ou enverra une commande payable sur facture aux laboratoires, instituts, sociétés hors CNRS.

Marie Plazanet,

Directrice de la 2FDN

Grenoble, le .....

Directeur du laboratoire/ institut/ société

.....

.....

....., le .....

Cet accord de prise en charge peut être téléchargé à l'adresse : <http://2fdn.neel.cnrs.fr/>